



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue à la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 14 janvier 2004 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^c Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2004-1 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2003 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 9, 15 ET 18 DÉCEMBRE 2003 DU COMITÉ EXÉCUTIF**

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 décembre 2003 et des séances extraordinaires des 9, 15 et 18 décembre 2003 du comité exécutif de la Ville de Gatineau ont été déposées aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2004-2 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 47 - 33 791,74 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 47 - 297 535,75 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 48 - 5 010,08 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 42 - 101 348,42 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 47 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 47, la liste des réquisitions numéro 48 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 42 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 47	Pièces de comptes à payer	33 791,74 \$	1 ^{er} au 5 décembre 2003
Liste PD numéro 47	Pièces de comptes à payer	297 535,75 \$	1 ^{er} au 5 décembre 2003
Liste des réquisitions numéro 48	Pièces de comptes à payer	5 010,08 \$	1 ^{er} au 5 décembre 2003
Liste des embauches numéro 42	Embauches de personnel temporaire	101 348,42 \$	24 au 28 novembre 2003

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-3

APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 48 - 95 967,83 \$, - PA NUMÉRO 49 - 69 627,16 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 48 - 357 792,17 \$, - PD NUMÉRO 49 - 658 859,64 \$, LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 49 - 4 205,34 \$, - NUMÉRO 50 - 8 460,72 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 43 - 65 176,10 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéro 48 et PA numéro 49 et accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 48 et PD numéro 49, les listes des réquisitions numéros 49 et 50 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 43 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 48	Pièces de comptes à payer	95 967,83 \$	8 au 12 décembre 2003
Liste PA numéro 49	Pièces de comptes à payer	69 627,16 \$	15 au 19 décembre 2003
Liste PD numéro 48	Pièces de comptes à payer	357 792,17 \$	8 au 12 décembre 2003
Liste PD numéro 49	Pièces de comptes à payer	658 859,64 \$	15 au 19 décembre 2003
Liste des réquisitions numéro 49	Pièces de comptes à payer	4 205,34 \$	8 au 12 décembre 2003
Liste des réquisitions numéro 50	Pièces de comptes à payer	8 460,72 \$	15 au 19 décembre 2003
Liste des embauches numéro 43	Embauches de personnel temporaire	65 176,10 \$	1 ^{er} au 5 décembre 2003

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-4

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-48 - 178 369,10 \$ - PÉRIODE DU 27 NOVEMBRE AU 3 DÉCEMBRE 2003

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-48 d'un montant total de 178 369,10 \$ pour la période du 27 novembre au 3 décembre 2003.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-5

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-49 - 405 294,93 \$ - PÉRIODE DU 4 AU 10 DÉCEMBRE 2003

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-49 d'un montant total de 405 294,93 \$ pour la période du 4 au 10 décembre 2003.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-6 **SOUSSION 2003 SI 265 - FREDAL SOLUTIONS - AMEUBLEMENT - SERVICE DES FINANCES, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES – 29 092,55 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Fredal Solutions, 15, rue de Valcourt, Gatineau, Québec, J8T 8H1, pour la fourniture, la livraison et l'installation d'ameublement pour le Service des finances, Module de l'administration et des finances pour la somme de 29 092,55 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée le 15 décembre 2003 et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin, au montant total de 29 092,55 \$ incluant les taxes, seront pris à même un futur fonds des dépenses en immobilisations.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures de comptables nécessaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-7 **RENOUVELLEMENT DES LICENCES ET DU CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LES PRODUITS DE GÉOMATIQUE ARCINFO - ESRI CANADA LIMITED - PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2004**

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien et le droit d'utilisation des licences des logiciels de géomatique ArcInfo venaient à échéance le 31 décembre 2003;

CONSIDÉRANT QU'il convient d'avoir un contrat d'entretien pour ces logiciels et que la firme ESRI Canada Limited est la seule à pouvoir fournir les services d'entretien et de mise à jour de ces logiciels :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de renouveler le contrat d'entretien et d'utilisation des logiciels de géomatique ArcInfo de la firme ESRI Canada Limited, 49, promenade Gervais, Don Mills, Ontario, M3C 1Y9, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004 pour un montant total de 67 303 \$.

Le trésorier est autorisé à acquitter la facture découlant du contrat d'entretien et d'utilisation des logiciels de géomatique ArcInfo sur présentation des pièces justificatives par le Service des systèmes d'information.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13420-555	64 962,65 \$	Géomatique/Entretien des logiciels
04-13493	2 340,35 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-8* OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GATINEAU - ACCEPTATION - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2004

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Gatineau a déposé, pour approbation, ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004, y compris celles relatives aux logements locatifs privés;

CONSIDÉRANT QUE ces estimations budgétaires doivent être ratifiées par la Ville de Gatineau avant d'être acheminées et approuvées par la Société d'habitation du Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Gatineau pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004 et prévoyant un déficit global de 10 137 577 \$; il est entendu toutefois que la contribution de la Ville au manque à gagner de l'Office municipal d'habitation de Gatineau ne peut excéder 1 013 758 \$.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-52100-962 – Office municipal d'habitation.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 janvier 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-9 SOUSSION 2000 SP 00039 - LOCATION D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES - PROLONGATION - BAUX 2004-2006 - GROUPE DE FINANCEMENT TECHNOLOGIQUE HP, HEWLETT PACKARD (CANADA) LTÉE - SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES - 241 078,99 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de louer des équipements informatiques de la compagnie Groupe de Financement Technologique HP, Hewlett Packard (Canada) Ltée pour une année additionnelle aux trois années prévues initialement aux différents baux de location (baux 7593-001, 7, 7.1, 7.2, 8, 9, 10 et 11) pour un montant total négocié de 241 078,99 \$ incluant les taxes réparti selon la durée de chaque bail sur les années 2004, 2005 et 2006. Le loyer pour chaque bail sera payé selon les mêmes modalités des baux existants.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires pour les années 2005 et 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Poste	Description	2004	2005	2006
02-21100-514	Administration police – location équipements informatiques	3 265,28 \$	16 326,37 \$	
02-13430-514	Infocentre – location équipements informatiques		98 486,09 \$	52 868,78 \$
02-13450-514	Réseautique – location équipements informatiques		61 749,37 \$	
04-13493	TPS à recevoir ristourne	117,63 \$	6 360,82 \$	1 904,65 \$
	Sous total	3 382,91 \$	182 922,65 \$	54 773,43 \$
	TOTAL		<u>241 078,99 \$</u>	

Un certificat du trésorier a été émis le 12 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-10 **DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE CAMPING ET DE CARAVANING DE L'OUTAOUAIS DANS LE CADRE DU RASSEMBLEMENT PROVINCIAL D'OUVERTURE DE LA SAISON 2004 - CONTRIBUTION DE 5 750 \$ EN SERVICES - ARÉNA ROBERT-GUERTIN**

CONSIDÉRANT QUE l'Association régionale de camping et de caravanning de l'Outaouais accueillera à Gatineau plus de 700 caravanes, près de 2 000 participants du 20 au 24 mai 2004;

CONSIDÉRANT QUE l'événement génère d'importantes retombées économiques en plus d'offrir une excellente visibilité pour la Ville de Gatineau sur le plan de la promotion touristique;

CONSIDÉRANT QUE l'Association régionale de camping et de caravanning de l'Outaouais a obtenu les autorisations nécessaires de la Commission de la capitale nationale, de l'école secondaire de l'Île et du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire pour l'utilisation des terrains requis pour l'accueil des caravanes;

CONSIDÉRANT QUE les cérémonies officielles, banquets et soirées sociales auront tous lieu à l'intérieur de l'aréna Robert-Guertin :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde un soutien en services par la réduction des frais de location de l'aréna Robert-Guertin à l'Association de camping et caravanning de l'Outaouais dans le cadre du rassemblement provincial d'ouverture de la saison 2004. Cette réduction représente un montant de 5 750 \$

Adoptée

CE-2004-11 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-47 - 125 653,13 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-47 d'un montant total de 125 653,13 \$ pour la période du 2 au 8 décembre 2003.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-12 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-48 - 103 450,58 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-48 d'un montant total de 103 450,58 \$ pour la période du 9 au 15 décembre 2003.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-13 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-49 - 199 547,53 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-49 d'un montant total de 199 547,53 \$ pour la période du 16 au 23 décembre 2003.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-14 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-50 - 64 836,05 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-50 d'un montant total de 64 836,05 \$ pour la période du 24 décembre 2003 au 5 janvier 2004.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-15 SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE - LES CHEVALIERS DE COLOMB DE BUCKINGHAM - UTILISATION DU STATIONNEMENT - 480, RUE DES PINS - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et l'organisme Les Chevaliers de Colomb de Buckingham relativement aux modalités d'utilisation du stationnement situé au 480, rue des Pins, secteur est.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31310-114	3 500 \$	Déblaiement et enlèvement neige réguliers/bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 12 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-16* **RÈGLEMENT NUMÉRO 116-1-2003 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 116-2003 ET ANNULANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 220 000 \$ POUR PROLONGER LES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS, CONSTRUIRE UNE STRUCTURE DE CHAUSSÉE, POSER UN REVÊTEMENT BITUMINEUX ET INSTALLER DES LUMINAIRES SUR UNE PARTIE DE LA RUE DAOUST - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 116-1-2003 abrogeant le règlement numéro 116-2003 pour annuler un emprunt et une dépense de 220 000 \$ pour prolonger les services d'aqueduc et d'égouts, construire une structure de chaussée, poser un revêtement bitumineux et installer des luminaires sur une partie de la rue Daoust.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-17* **RÈGLEMENT NUMÉRO 167-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 819 000 \$ POUR INSTALLER UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DE RUE, CONSTRUIRE DES BORDURES ET DES TROTTOIRS ET COMPLÉTER LE REVÊTEMENT BITUMINEUX SUR UNE PARTIE DU BOULEVARD DES GRIVES ET DES RUES DU STRATUS ET DU CUMULUS - PROJET LE PLATEAU, PHASES 25 ET 28 - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - LAWRENCE CANNON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 167-2003 autorisant une dépense et un emprunt de 819 000 \$ pour installer un système d'éclairage de rue, construire des bordures et des trottoirs et compléter le revêtement bitumineux sur une partie du boulevard des Grives et des rues du Stratus et du Cumulus – projet Le Plateau, phases 25 et 28.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-18* **RÈGLEMENT NUMÉRO 174-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 820 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE FONDATION DE RUE, INSTALLER LES SERVICES MUNICIPAUX, CONSTRUIRE DES BORDURES, TROTTOIRS ET PISTE CYCLABLE ET INSTALLER UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DE RUE AINSI QUE POUR POSER UN REVÊTEMENT ASPHALTIQUE SUR UNE PARTIE DU BOULEVARD LA VÉRENDRYE EST SITUÉE À L'OUEST DU BOULEVARD LORRAIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 174-2003 autorisant une dépense et un emprunt de 820 000 \$ pour effectuer des travaux de fondation de rue, installer les services municipaux, construire des bordures, trottoirs et piste cyclable et installer un système d'éclairage de rue ainsi que pour poser un revêtement asphaltique sur une partie du boulevard La Vérendrye Est située à l'ouest du boulevard Lorrain.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-19* **RÈGLEMENT NUMÉRO 178-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 225 000 \$ POUR INSTALLER UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DE RUE, CONSTRUIRE DES BORDURES ET DES TROTTOIRS AINSI QUE POUR COMPLÉTER LE REVÊTEMENT BITUMINEUX SUR UNE PARTIE DE LA RUE DU SATELLITE - PROJET LE PLATEAU, PHASE 11B - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - LAWRENCE CANNON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 178-2003 autorisant une dépense et un emprunt de 225 000 \$ pour installer un système d'éclairage de rue, construire des bordures et des trottoirs ainsi que pour compléter le revêtement bitumineux sur une partie de la rue du Satellite – projet Le Plateau, phase 11B.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-20* **RÈGLEMENT NUMÉRO 180-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 455 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES SUR UNE PARTIE DES RUES DE PRADET ET DE SAINTE-MAXIME SITUÉES DANS LE PROJET DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF CÔTE D'AZUR, PHASE B2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 180-2003 autorisant une dépense et un emprunt de 455 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques sur une partie des rues de Pradet et de Sainte-Maxime situées dans le projet développement coopératif Côte d'Azur, phase B2.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-21* **RÈGLEMENT NUMÉRO 181-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 89 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES SUR UNE PARTIE DES RUES ELIZABETH ET DU RIESLING SITUÉES DANS LE PROJET TERRASSE BEAUJOLAIS, PHASE 1-B-1 - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - ANDRÉ LEVAC**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 181-2003 autorisant une dépense et un emprunt de 89 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques sur une partie des rues Elizabeth et du Riesling situées dans le projet Terrasse Beaujolais, phase 1-B-1.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-22* RÈGLEMENT NUMÉRO 182-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 612 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET LE PLATEAU, PHASES 32 ET 33 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 182-2003 autorisant une dépense et un emprunt de 612 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Le Plateau, phases 32 et 33.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-23* RÈGLEMENT NUMÉRO 186-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 257 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DANS LE PROJET L'ÉRABLIÈRE, PHASE 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 186-2003 autorisant une dépense et un emprunt de 257 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet l'Érablière, phase 2.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-24* ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL LE PLATEAU, PHASE 33 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Le Plateau de la Capitale SENC a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction des rues portant les numéros de lots 13B-159, 13B-160 et 14A-8 étant la phase 33 du projet Le Plateau;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Le Plateau de la Capitale SENC afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Le Plateau, phase 33 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

D'accepter l'entente à intervenir entre la Ville et la compagnie Le Plateau de la Capitale SENC concernant le développement domiciliaire Le Plateau, phase 33 sur les lots mentionnés ci-dessus et montrés au plan préparé par Marc Fournier, arpenteur-géomètre, le 19 septembre 2003 et portant le numéro S-4094, minute 8206-F.

De ratifier la requête présentée par la compagnie Le Plateau de la Capitale SENC pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville (règlements numéros 98-2003 et 99-2003), les services municipaux et les rues dans le projet.

D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par l'ingénieur Pierre Gravelle.

D'aviser le ministère de l'Environnement que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet.

D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.

D'accepter d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à l'ingénieur Pierre Gravelle et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie.

D'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie.

D'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie.

D'exiger que la compagnie cède à la Ville, à titre gratuit, les rues ainsi que les services municipaux, les servitudes et les passages piétonniers requis dans cette phase du projet.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

D'autoriser le trésorier à rembourser sur présentation des pièces produites par le Service d'ingénierie, les quotes-parts de la Ville reliées à l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet, le tout sujet à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 182-2003 prévu à cette fin et ce, jusqu'à concurrence de 400 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant de 400 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement 182-2003	400 000 \$	Quote-part – Enfouissement des réseaux d'utilités publiques

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2004 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 182-2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-25*

ACCEPTATION REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL DOMAINE DU VIEUX-PORT, PHASE 6 - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 3223701 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais, à l'installation des services municipaux de la phase I des rues du Rivage (3105842) et du Gouvernail (3105843) étant la phase 6 du projet Domaine du Vieux-Port;

CONSIDÉRANT QU'une entente a été signée entre l'ex-Ville de Hull et la compagnie 3223701 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux de la phase I dans le projet Domaine du Vieux-Port :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

De ratifier la requête présentée par la compagnie 3223701 Canada inc. pour construire, à ses frais, selon l'entente intervenue, les services municipaux de la phase I sur les rues situées dans la phase 6 du projet Domaine du Vieux-Port montré au plan préparé par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 28 octobre 2003 et portant le numéro 68788, minute 32679S.

D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par les experts-conseils Les Consultants de l'Outaouais inc..

D'accepter de financer par taxe d'améliorations locales les services municipaux de la phase II dans cette phase du projet.

D'aviser le ministère de l'Environnement que la Ville de Gatineau ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet.

D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.

D'accepter d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités au cabinet des experts-conseils mentionnés ci-dessus et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie.

D'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie.

D'exiger que la compagnie cède à la Ville, à titre gratuit, les rues ainsi que les services municipaux et les servitudes requis pour cette phase du projet.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues et des passages piétonniers faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-26*

PROGRAMME TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES CANADA-QUÉBEC 2000 - ACCEPTATION DE LA PROPOSITION D'AIDE FINANCIÈRE ET RECOMMANDATION DE SIGNER LE PROTOCOLE D'ENTENTE - SOUS-VOLET 1.3: RÉHABILITATION DE LA CONDUITE D'AQUEDUC SUR LA RUE DU BORDEAUX - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - ANDRÉ LEVAC

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente établissant les conditions des travaux et les coûts admissibles pour ce projet a été soumis par la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir à la Ville de Gatineau pour signature et acceptation de la proposition d'aide financière dans le cadre du sous-volet 1.3 du Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la proposition d'aide financière soumise en date du 10 novembre 2003, par la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, dans le cadre du Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000, sous-volet 1.3, pour le projet suivant :

DESCRIPTION	MONTANT
--------------------	----------------

Dossier no 402039 : Réhabilitation de la conduite conduite d'aqueduc sur la rue du Bordeaux	137 658 \$
--	------------

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente soumis par la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-27*

PARTICIPATION AU PROGRAMME DE SUBVENTION REVI-SOLS POUR LA RÉHABILITATION DE TERRAINS PRIVÉS CONTAMINÉS EN MILIEU URBAIN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau peut faire bénéficier des propriétaires fonciers d'une aide gouvernementale du ministère de l'Environnement du Québec, pour la décontamination de terrains privés, conditionnellement à un redéveloppement dudit terrain et ce, tout en favorisant le développement économique de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière du ministère de l'Environnement est fixée à 50 % du coût admissible de décontamination;

CONSIDÉRANT QUE l'implication de la Ville se résume à un rôle de gestionnaire du programme et est limitée aux situations où le montant de l'aide financière est inférieur à 250 000 \$, lequel montant est alors versé sous forme de crédits directs que le Ministère remet au requérant par l'entremise de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a pas à investir d'argent, si ce n'est le travail administratif requis, lequel est compensé par des frais d'étude de dossier;

CONSIDÉRANT QU'une demande de participation au programme Revi-Sols a été transmise par le propriétaire du 480, boulevard Alexandre-Taché pour la décontamination du terrain sur lequel se trouve une station service hors d'usage afin de construire un nouveau bâtiment résidentiel de 16 logis évalué à 695 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver la participation de la Ville au programme de subvention Revi-Sols pour la réhabilitation de terrains privés contaminés;
- d'approuver l'implication de la Ville dans le traitement de projets dont la subvention est inférieure à 250 000 \$ soit, pour les projets où l'aide financière est versée par le Ministère sous forme de crédits directs.

Ladite résolution est applicable à toutes les demandes reçues dans le cadre de ce programme.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-28*

**CONTRIBUTION MUNICIPALE - PROGRAMME LOGEMENT ABORDABLE
QUÉBEC - VOLET PRIVÉ - PROJET DE 6 LOGEMENTS - 994-1000, BOULEVARD
MALONEY EST - 93 000 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE -
YVON BOUCHER**

CONSIDÉRANT QUE Les services de gestion en habitation populaire ont soumis à la Commission permanente sur l'habitation un projet de construction de 6 logements admissibles à une contribution financière;

CONSIDÉRANT QUE cette Commission recommande au comité de supporter financièrement ce projet de construction de 6 logements situé au 994-1000, boulevard Maloney Est dans le cadre du programme Logement abordable Québec – volet privé :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'octroyer aux Services de gestion en habitation populaire une contribution financière de 93 000 \$ pour la construction de 6 logements situés au 994-1000 boulevard Maloney Est.

À la fin des travaux et sur instruction de la division des programmes et projets de développement, le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 93 000 \$ aux Services de gestion en habitation populaire, 178, boulevard Gréber, suite 105, Gatineau, Québec, J8T 6Z6, sur présentation des pièces justificatives préparées par le Module de l'aménagement et du développement du territoire.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
63220-972	93 000 \$	Subv. R-67 & 107 prog. log. abordable volet privé subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-29

**PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE ET DE
MESSIEURS LES CONSEILLERS MARC BUREAU ET SIMON RACINE À LA
CONFÉRENCE NATIONALE SUR LES COLLECTIVITÉS VIABLES DE LA FCM -
4 AU 7 FÉVRIER 2004 - 1 350 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Marc Bureau et Simon Racine à participer à la Conférence nationale sur les collectivités viables de la FCM qui se tiendra à Ottawa du 4 au 7 février 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30014	450 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30017	450 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30018	450 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-30 **SUBVENTION DE 150 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB SAINTE-ROSE-DE-LIMA, CONSEIL 10114 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb Sainte-Rose-de-Lima, conseil 10114 à l'attention de monsieur Charles Chénier, responsable, C.P. 85011, A C.P. Templeton, Gatineau, Québec, J8T 6V0, à titre de subvention pour le tournoi de pêche organisé au profit des plus démunis qui aura lieu le 31 janvier 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	150 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-31 **SUBVENTION DE 100 \$ - COMMUNAUTÉ CHINOISE DE L'OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Communauté chinoise de l'Outaouais à l'attention de madame Ming Zhang, présidente, 15, rue Champagne, Gatineau, Québec, J8Y 1B4, dans le cadre de l'organisation du Jour de l'an chinois le 18 janvier 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	100 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-32 **SUBVENTION DE 400 \$ - LIGUE NAVALE DU CANADA, SUCCURSALE GATINEAU-MÉTROPOLITAIN - DISTRICT ÉLECTORAUX DU LAC-BEAUCHAMP ET DU VERSANT - AURÈLE DESJARDINS ET JOSEPH DE SYLVA**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de la Ligue navale du Canada, succursale Gatineau-Métropolitain à l'attention de monsieur Normand Lussier, 231, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 7R8.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	300 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-33 **SUBVENTION DE 400 \$ - COMITÉ ÉCOLE ET MILIEUX EN SANTÉ STE-MARIA GORETTI - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre du Comité école et milieux en santé Ste-Maria Goretti à l'attention de monsieur Patrick Campeau, 563, rue Clément, Gatineau, Québec, J8P 3Y9.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	400 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-34 **PERMANENCE DE MADAME DENISE MONETTE AU POSTE DE TECHNICIENNE EN RÉMUNÉRATION AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES, SECTION RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS**

CONSIDÉRANT QUE madame Denise Monette a été promue à l'essai pour une période de trois mois par la résolution numéro CE-2002-1063 adoptée par le comité exécutif le 21 août 2002;

CONSIDÉRANT QUE Mme Monette est entrée en fonction le 26 août 2002 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame Denise Monette au poste de technicienne en rémunération au Service des ressources humaines, section rémunération et avantages sociaux, Module des services corporatifs et ce, rétroactivement au 26 novembre 2002.

Adoptée

CE-2004-35 **PERMANENCE DE MADAME COLETTE DUBOIS AU POSTE DE TECHNICIEN SPÉCIALISÉ - SOUTIEN AU SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

CONSIDÉRANT QUE madame Colette Dubois a été promue à l'essai pour une période de trois mois par la résolution numéro CE-2003-1163 adoptée par le comité exécutif le 13 août 2003;

CONSIDÉRANT QUE Mme Dubois est entrée en fonction le 2 septembre 2003 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame Colette Dubois au poste de technicien spécialisé – soutien au Service des systèmes d'information, Module de l'administration et des finances et ce, rétroactivement au 2 décembre 2003.

Adoptée

CE-2004-36

PERMANENCE DE MADAME DENISE HUPÉ AU POSTE DE TECHNICIEN SPÉCIALISÉ - BÂTIMENT AU CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU AU SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE madame Denise Hupé a été mutée à l'essai pour une période de six mois par la résolution numéro CE-2002-1585 adoptée par le comité exécutif le 11 décembre 2002;

CONSIDÉRANT QUE Mme Hupé est entrée en fonction le 12 décembre 2002 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame Denise Hupé au poste de technicien spécialisé - bâtiment au Centre de services de Gatineau au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire et ce, rétroactivement au 12 juin 2003.

Adoptée

CE-2004-37

PERMANENCE DE MADAME CAROLINE JEAN AU POSTE DE TECHNICIEN CONSEIL - ARCHITECTURE - URBANISME AU CENTRE DE SERVICES D'AYLMER AU SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE madame Caroline Jean a été engagée à l'essai pour une période de trois mois par la résolution numéro CE-2002-1488 adoptée par le comité exécutif le 27 novembre 2002;

CONSIDÉRANT QUE Mme Jean est entrée en fonction le 28 novembre 2002 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame Caroline Jean au poste de technicien conseil – architecture – urbanisme au Centre de services d'Aylmer, Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire et ce, rétroactivement au 28 février 2003.

Adoptée

CE-2004-38

PERMANENCE DE MONSIEUR NICOLAS ST-PIERRE AU POSTE DE TECHNICIEN SPÉCIALISÉ - AMÉNAGEMENT AU CENTRE DE SERVICES D'AYLMER AU SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Nicolas St-Pierre a été engagé à l'essai pour une période de trois mois par la résolution numéro CE-2002-1487 adoptée par le comité exécutif le 27 novembre 2002;

CONSIDÉRANT QUE M. St-Pierre est entré en fonction le 28 novembre 2002 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur Nicolas St-Pierre au poste de technicien spécialisé – aménagement au Centre de services d'Aylmer au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire et ce, rétroactivement au 28 février 2003.

Adoptée

CE-2004-39 **PERMANENCE DE MADAME JACINTHE BOUCHARD AU POSTE DE PRÉPOSÉE À LA PAIE, DIVISION COMPTABILITÉ ET PAIE AU SERVICE DES FINANCES, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

CONSIDÉRANT QUE madame Jacinthe Bouchard a été nommée à l'essai pour une période de six mois par la résolution numéro CE-2002-387 adoptée par le comité exécutif le 9 avril 2002;

CONSIDÉRANT QUE Mme Bouchard est entrée en fonction le 10 avril 2002 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame Jacinthe Bouchard au poste de préposée à la paie, division comptabilité et paie au Service des finances, Module de l'administration et des finances et ce, rétroactivement au 10 octobre 2002.

Adoptée

CE-2004-40 **PERMANENCE DE MADAME ANNIE-CLAUDE SCHOLTÈS AU POSTE DE COORDONNATEUR - COMMUNAUTÉS CULTURELLES AU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE madame Annie-Claude Scholtès a été engagée à l'essai pour une période de douze mois par la résolution numéro CE-2002-1529 adoptée par le comité exécutif le 4 décembre 2002;

CONSIDÉRANT QUE Mme Scholtès est entrée en fonction le 16 décembre 2002 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame Annie-Claude Scholtès au poste de coordonnateur – communautés culturelles au Service des arts, de la culture et des lettres, Module de la culture et des loisirs et ce, rétroactivement au 16 décembre 2003.

Adoptée

CE-2004-41 **PERMANENCE DE MADAME ISABELLE CARRIER AU POSTE DE TÉLÉPHONISTE-RÉCEPTIONNISTE / CENTRE D'APPELS AU CENTRE DE SERVICES DE HULL**

CONSIDÉRANT QUE madame Isabelle Carrier a été engagée à l'essai pour une période de trois mois par la résolution numéro CE-2003-1422 adoptée par le comité exécutif le 8 octobre 2003;

CONSIDÉRANT QUE Mme Carrier est entrée en fonction le 14 octobre 2003 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame Isabelle Carrier au poste de téléphoniste-réceptionniste / Centre d'appels au Centre de services de Hull et ce, rétroactivement au 14 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-42 **PERMANENCE DE MADAME CAROLINE GODIN AU POSTE DE TECHNICIENNE / AUDITION-PROCÉDURE (GREFFIER SUPPLÉANT) À LA COUR MUNICIPALE, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS**

CONSIDÉRANT QUE madame Caroline Godin a été engagée à l'essai pour une période de trois mois par la résolution numéro CE-2003-1325 adoptée par le comité exécutif le 17 septembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE Mme Godin est entrée en fonction le 18 septembre 2003 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame Caroline Godin au poste de technicienne / audition – procédure (greffier suppléant) à la cour municipale, Module des services corporatifs et ce, rétroactivement au 18 décembre 2003.

Adoptée

CE-2004-43 **MUTATION À L'ESSAI DE MADAME DENISE VINETTE AU POSTE DE COMMIS SPÉCIALISÉ - SOUTIEN AU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, DIVISION DE LA BIBLIOTHÈQUE, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis spécialisé – soutien au Service des arts, de la culture et des lettres, division de la bibliothèque, Module de la culture et des loisirs, (poste numéro 13 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Denise Vinette au poste de commis spécialisé – soutien au Service des arts, de la culture et des lettres, division de la bibliothèque, Module de la culture et des loisirs.

Madame Denise Vinette est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Denise Vinette sera celui de la classe 04, 7^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72220-112 – gestion des collections – réguliers – cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-44 **MUTATION À L'ESSAI DE MADAME CHRISTINE BOUCHARD AU POSTE DE COMMIS SPÉCIALISÉ - TECHNIQUE AU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, DIVISION DE LA BIBLIOTHÈQUE, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis spécialisé - technique au Service des arts, de la culture et des lettres, division de la bibliothèque, Module de la culture et des loisirs, (poste numéro N-2002-008 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Christine Bouchard au poste de commis spécialisé - technique au Service des arts, de la culture et des lettres, division de la bibliothèque, Module de la culture et des loisirs.

Madame Christine Bouchard est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Christine Bouchard sera celui de la classe 02, 7^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville d'Aylmer.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72220-112 – gestion des collections – réguliers – cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-45

MUTATION À L'ESSAI DE MADAME LYNNE MOIR AU POSTE DE TÉLÉPHONISTE-RÉCEPTIONNISTE AU CENTRE DE SERVICES DE HULL AU SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de téléphoniste-réceptionniste au Centre de services de Hull au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire, (poste numéro 150 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Lynne Moir au poste de téléphoniste-réceptionniste au Centre de services de Hull au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire.

Madame Lynne Moir est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Lynne Moir sera celui de la classe 1, 11^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-C.U.O..

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61220-112 – Hull - permis et gestion du développement – réguliers - cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-46

MUTATION À L'ESSAI DE MONSIEUR ROLAND VINCENT AU POSTE DE TECHNICIEN SPÉCIALISÉ - AFFAIRES AU CENTRE DE SERVICES DE HULL AU SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien spécialisé – affaires au Centre de services de Hull au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire, (poste numéro N-2003-004 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de monsieur Roland Vincent au poste de technicien spécialisé – affaires au Centre de services de Hull au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire.

Monsieur Roland Vincent est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Roland Vincent sera celui de la classe 07, 7^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville d'Aylmer.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61220-112 – Hull – permis et gestion du développement – réguliers – cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-47

MUTATION DE MADAME LINE GAGNON AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF - SOUTIEN AU CENTRE DE SERVICES DE HULL AU SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif – soutien au Centre de services de Hull au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, Module de la culture et des loisirs, (poste numéro 125 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation de madame Line Gagnon au poste de commis administratif – soutien au Centre de services de Hull au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, Module de la culture et des loisirs.

La date d'entrée en fonction de madame Line Gagnon sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Line Gagnon sera celui de la classe V, 5^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71012-112 – administration – loisirs - Hull – réguliers – cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-48

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR GARY BARNES AU POSTE DE CHEF AUX OPÉRATIONS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chef aux opérations au Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Gary Barnes au poste de chef aux opérations, Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens.

M. Barnes est assujéti à une période d'essai de douze mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22200-117 – administration incendie – état major pompier.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-49

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR JACQUES PAGÉ AU POSTE DE CAPITAINE À TEMPS PARTIEL - DISTRICT EST AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de capitaine à temps partiel – district Est au Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Jacques Pagé au poste de capitaine à temps partiel – district Est au Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens.

M. Pagé est assujéti à une période d'essai de douze mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire horaire de M. Pagé sera de 10 % de plus que celui du lieutenant de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22200-138 – administration incendie – occasionnel.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-50

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2003-1703 - PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR CHRISTIAN FORTIN AU POSTE DE TECHNICIEN SPÉCIALISÉ / GÉNIE CIVIL AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, CENTRE-EST, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2003-1703 adoptée à sa séance du 26 novembre 2003, acceptait la promotion à l'essai de monsieur Christian Fortin au poste de technicien spécialisé / génie civil au Service des opérations de terrain, centre-est, Module des travaux publics et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE deux erreurs se sont glissées dans ladite résolution :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les modifications suivantes :

- **QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Christian Fortin au poste de technicien spécialisé / génie civil, Service des opérations de terrain, centre-est, Module des travaux publics et de l'environnement au lieu de : promotion à l'essai.
- Sa période d'essai est rétroactive au 9 juin 2003 tel que prévue à l'article 4.3.5 de la convention collective des employés cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2004-51 **ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME JOHANNE DÉSILETS AU POSTE D'OPÉRATEUR ET PRÉPOSÉ AUX ARÉNAS (HULL) AU SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur et préposé aux arénas (Hull) au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Johanne Désilets au poste d'opérateur et préposé aux arénas (Hull) au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement.

Mme Désilets est assujettie à une période d'essai de quatre-vingt-dix jours travaillés et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Désilets sera celui de la classe VIII de la convention collective des cols bleus de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cet fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71232-114 – Aréna Cholette (Hull) - réguliers

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-52 **ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME NATHALIE LACASSE AU POSTE DE CONCIERGE AU SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - SECTEUR OUEST, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de concierge au Service de la gestion des édifices et de l'électricité – Secteur ouest, Module des travaux publics et de l'environnement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Nathalie Lacasse au poste de concierge au Service de la gestion des édifices et de l'électricité – Secteur ouest, Module des travaux publics et de l'environnement.

Mme Lacasse est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Nathalie Lacasse sera celui du groupe 1, classe 2, échelon 5 de la convention collective des cols bleus de l'ex-Ville d'Aylmer.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19910-114 - Édifice Place des Pionniers – rémunération régulière – cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-53* RÈGLEMENT HORS COUR - ZURICH CANADA c. VILLE DE GATINEAU (40, BOULEVARD DU PROGRÈS) - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - THÉRÈSE CYR

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est poursuivie par Zurich Canada suite à un incendie survenu au 40, boulevard du Progrès situé sur le territoire de l'ex-Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les procureurs de Zurich Canada et nos procureurs ont entamé des négociations pour un règlement hors Cour;

CONSIDÉRANT QUE Zurich Canada accepterait le règlement de 125 000 \$ plus un montant de 15 000 \$ pour les frais;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville d'accepter le présent règlement hors Cour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le règlement du présent litige pour une somme de 125 000 \$ plus un montant de 15 000 \$ pour les frais.

Le Service des affaires juridiques est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors Cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19111-991	140 000 \$	Auto-assurance ex-Gatineau dommages-intérêts

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13330	140 000 \$		Affectation fonds d'auto-assurance // dommages-intérêts
19111-991		140 000 \$	Auto-assurance ex-Gatineau // dommages-intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-54 OFFRE DE RÈGLEMENT - BAR LA GRANDE GUEULE ET RESTAURANT LE PRESTO, 455, BOULEVARD DE L'HÔPITAL - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QUE le 5 septembre 2003 la Régie des alcools, des courses et des jeux transmettait au bar La Grande Gueule un avis de convocation à une audition concernant sa demande de changement de catégorie d'un bar avec danse et spectacles sans nudité à un restaurant pour vendre avec danse et spectacles sans nudité;

CONSIDÉRANT QUE la Régie des alcools, des courses et des jeux alléguait, dans son avis de convocation, le non respect d'un engagement volontaire et une exploitation par un tiers (restaurant Le Presto);

CONSIDÉRANT QUE l'opposante soit, la Ville de Gatineau et le bar La Grande Gueule s'entendent pour que celui-ci et le restaurant Le Presto signent un engagement volontaire;

CONSIDÉRANT QUE le bar La Grande Gueule accepte de se désister de sa demande de changement de catégorie de bar à restaurant et qu'il renonce à son permis de bar avec autorisation de danse et spectacle sans nudité situé au premier étage arrière droit;

CONSIDÉRANT QUE le bar La Grande Gueule accepte une suspension de son permis d'alcool pour une période de 3 jours le tout, suite à la présence de deux mineurs dans l'établissement et la découverte de boissons alcooliques impropres à la consommation;

CONSIDÉRANT QUE le bar La Grande Gueule s'engage à n'avoir aucune connexité entre les lieux d'exploitation de ses permis et les lieux d'exploitation du restaurant le Presto;

CONSIDÉRANT QUE le bar La Grande Gueule s'engage à entreprendre des mesures sévères quant à l'admission de sa clientèle en s'assurant qu'elle soit majeure;

CONSIDÉRANT QUE le restaurant Le Presto s'engage à être le seul et unique exploitant de son établissement et à ce qu'aucun tiers n'intervienne dans l'exploitation de son commerce;

CONSIDÉRANT QUE le restaurant Le Presto s'engage à ne jamais servir de boissons alcooliques sans repas;

CONSIDÉRANT QUE le restaurant Le Presto s'engage à ne pas céder l'exploitation de sa cuisine à une tierce partie :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte l'offre de règlement entre les parties;
- autorise les procureurs de la Ville à déposer devant la Régie des alcools, des courses et des jeux et signer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent dossier.

Adoptée

CE-2004-55

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR FRANCIS GRIGNON AU POSTE D'INFORMATICIEN SPÉCIALISÉ - ANALYSE PROGRAMMATION AU SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'informaticien spécialisé – analyse programmation au Service des systèmes d'information, Module de l'administration et des finances, (poste numéro 430 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Francis Grignon au poste d'informaticien spécialisé – analyse programmation, Service des systèmes d'information, Module de l'administration et des finances.

Monsieur Francis Grignon est assujéti à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Grignon sera celui de la classe 7, 4^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville d'Aylmer.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13440-112 – développement informatique – réguliers – cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-56

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR ÉRIC FORTIN AU POSTE DE RESPONSABLE DES MAGASINS ET DU SURPLUS D'ACTIFS AU SERVICE DES FINANCES, DIVISION APPROVISIONNEMENT, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de responsable des magasins et du surplus d'actifs au Service des finances, division approvisionnement, Module de l'administration et des finances, selon les normes et pratiques en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Fortin est le candidat qui répond aux exigences du poste à combler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Éric Fortin au poste de responsable des magasins et du surplus d'actifs au Service des finances, division approvisionnement, Module de l'administration et des finances.

Monsieur Éric Fortin est assujéti à une période d'essai de douze mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire et les conditions de travail de monsieur Éric Fortin sont établis conformément à la politique salariale et au recueil des conditions de travail des cadres, soit la classe III, échelon 5.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-115 – Service des finances – réguliers - non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-57*

ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR GUY LAFLAMME AU POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de directeur adjoint au Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil de créer le poste contractuel de directeur adjoint au Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens.

De plus, ce comité accepte l'engagement contractuel de monsieur Guy Laflamme au poste de directeur adjoint au Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens et ce, pour une période de 5 ans et 111 jours débutant le 21 janvier 2004 jusqu'au 20 avril 2009 inclusivement.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22100-117 – administration – incendie – régulier – non syndiqué.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-58

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MONSIEUR PIERRE MYRE AU POSTE DE COORDONNATEUR À LA DIVISION APPROVISIONNEMENT AU SERVICE DES FINANCES, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler les fonctions de coordonnateur à la division approvisionnement au Service des finances, Module de l'administration et des finances pour une période déterminée;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de monsieur Pierre Myre vient à échéance le 16 février 2004 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le renouvellement du contrat de travail de monsieur Pierre Myre au poste de coordonnateur à la division approvisionnement au Service des finances, Module de l'administration et des finances pour une période d'un an à compter du 17 février 2004 et ce, jusqu'au 16 février 2005.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-115 – Service des finances – réguliers – non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-59

PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE ET DE MESSIEURS LES CONSEILLERS MARC BUREAU, YVON BOUCHER, JOSEPH DE SYLVA ET RICHARD CÔTÉ AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS À EDMONTON, ALBERTA - 28 AU 31 MAI 2004 – 11 000 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Marc Bureau, Yvon Boucher, Joseph De Sylva et Richard Côté à participer au congrès de la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra à Edmonton, Alberta, du 28 au 31 mai 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 2 600 \$ (520 \$ X 5 avant le 31 mars 2004) à l'ordre de la Fédération canadienne des municipalités, 24, rue Clarence, Ottawa, Ontario, K1N 5P3, concernant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30014	2 200 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30024	2 200 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30021	2 200 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30017	2 200 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30022	2 200 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-60* PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU À L'ÉDITION 2004 DE BAL DE NEIGE - SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE

CONSIDÉRANT QUE la 26^e édition de Bal de Neige se tiendra sur une période de treize jours du 6 au 22 février 2004;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la capitale nationale (CCN) investira plus de 450 000 \$ en 2004 au développement du Domaine des flocons;

CONSIDÉRANT QUE Bal de Neige est annuellement le plus grand festival de la région de la capitale nationale et que la rive québécoise, avec ses 290 000 visiteurs en 2003 au Domaine des flocons, dont 30 % de l'extérieur de la région, bénéficie d'une entrée de plus de 11 900 000 \$ en dépenses directes et de la création de plus de 325 emplois du côté québécois selon le rapport Ekos de 2000 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente énonçant les termes couvrant l'implication des parties dans le cadre de la présentation de l'édition 2004 de Bal de Neige.

Le trésorier est autorisé à émettre les chèques selon les modalités établies au protocole d'entente et à modifier le budget de Bal de Neige 2004 selon les revenus à être perçus en cours d'année.

Les fonds à cette fin, au montant de 146 470 \$, seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71511	146 470 \$	Bal de Neige

Un certificat du trésorier a été émis le 13 janvier 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-61 PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER À UNE RENCONTRE DU COMITÉ DE PROGRAMME DU PROCHAIN COLLOQUE DE LES ARTS ET LA VILLE - MONTRÉAL LE 19 JANVIER 2004

CONSIDÉRANT QUE madame la conseillère Louise Poirier a été nommée représentante de la Ville de Gatineau au sein de Les Arts et la Ville en vertu de la résolution numéro CM-2002-193 adoptée le 26 mars 2002 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Louise Poirier à participer à une rencontre du comité de programme du prochain colloque de Les Arts et la Ville qui se tiendra à Montréal le 19 janvier 2004 pour une dépense maximale de 300 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-314-30015	300 \$	Conseil municipal frais de déplacement

Un certificat du trésorier a été émis le 13 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-62

PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER À LA CONFÉRENCE NATIONALE SUR LES COLLECTIVITÉS VIABLES DE LA FCM-4 AU 7 FÉVRIER 2004 - 525 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Louise Poirier à participer à la conférence des collectivités viables de la FCM qui se tiendra à Ottawa du 4 au 7 février 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 425 \$ à l'ordre de la Fédération canadienne des municipalités, 24, rue Clarence, Ottawa, Ontario, K1N 5P3, pour couvrir les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30015	525 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 13 janvier 2004.

Adoptée

Monsieur le maire Yves Ducharme et monsieur le conseiller Aurèle Desjardins quittent leurs sièges.

CE-2004-63

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME FRANCINE CRAIG AU POSTE D'AGENT DE COMMUNICATION AU SERVICE DES COMMUNICATIONS, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent de communication au Service des communications, Module des services corporatifs, (poste numéro 026 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Francine Craig au poste d'agent de communication au Service des communications, Module des services corporatifs.

Mme Craig est assujettie à une période d'essai de neuf mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Francine Craig sera celui de la classe 09, 4^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19510-112 – communications – réguliers – cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-64 **SUSPENSION SANS SOLDE DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 104100 DE L'EX-VILLE DE BUCKINGHAM**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la suspension sans solde de l'employé numéro 104100 de l'ex-Ville de Buckingham pour une période de trois jours (24 heures).

Les dates d'imposition de cette suspension sans solde seront déterminées par le directeur du Service des opérations de terrain en fonction des besoins opérationnels.

Adoptée

CE-2004-65* **MODIFICATIONS À LA POLITIQUE SALARIALE ET AU RECUEIL DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES CADRES DE LA VILLE DE GATINEAU - ALLOCATION AUTOMOBILE**

CONSIDÉRANT QUE le poste de responsable de sections – Centres de services de Buckingham et de Masson-Angers a été créé le 1^{er} janvier 2002 lors de la fusion municipale et que ce poste nécessite de nombreux déplacements automobiles;

CONSIDÉRANT QUE ce poste n'a pas été identifié à l'annexe C – Politique – Allocation automobile du recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la direction des Centres de services de Buckingham et de Masson-Angers dans son courriel du 9 décembre 2003 a demandé que ce poste soit inclus à l'annexe C de la politique afin de réduire les budgets d'entretien associés à un véhicule :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le Service des ressources humaines à modifier le point 2.3 de l'annexe C – Politique – Allocation automobile du recueil des conditions de travail des cadres en ajoutant le poste de responsable de sections – Centres de services de Buckingham et de Masson-Angers avec une allocation de 3 040 \$ pour ce poste. Ces modifications sont effectives à compter du 1^{er} janvier 2004.

De plus, le trésorier est autorisé à verser les sommes dues pour donner suite à la présente résolution et à prévoir les sommes nécessaires au budget.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-66*

MAJORATION DE L'ÉCHELLE SALARIALE DES EMPLOYÉS CADRES DE LA VILLE DE GATINEAU POUR L'ANNÉE 2004

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, par sa résolution numéro CM-2001-57 du 12 décembre 2001, une politique salariale pour les employés cadres;

CONSIDÉRANT QU'un des objectifs de ladite politique est de permettre une rémunération équitable en fonction du marché pour des postes similaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil :

- de majorer de 2 %, à compter du 1^{er} janvier 2004, l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau prévue à la politique salariale adoptée par le conseil le 12 décembre 2001;
- de suspendre, pour l'année 2004, les effets du dernier paragraphe de l'article 5.3 de ladite politique;
- d'accorder une augmentation salariale économique de 1 % à compter du 1^{er} janvier 2004, non intégrée à l'échelle, aux employés cadres des ex-Villes de Hull, Gatineau, Aylmer, Masson-Angers, Buckingham et de l'ex-C.U.O. qui n'ont pas adhéré à la politique salariale. Cette augmentation sera versée en un montant forfaitaire réparti selon la période de paie.

La présente résolution ne s'applique pas aux cadres policiers et pompiers, à l'exception des directeurs des Services de la police et de sécurité incendie.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'annexe A de ladite politique en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services respectifs jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires prévues à cet effet.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

M^e YVES DUCHARME
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif